



**délibération :
D_2023_5_4**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 46

Votants : 50

**Objet : Acquisition de la
parcelle AK 487 à Bray-
sur-Seine**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 26 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 20 Septembre 2023

Titulaires : Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur RAY Daniel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CARRASCO Armelle, Madame FORET Sylvie, Madame ROUILLARD Maryse

Pouvoirs :

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Excusé(s) : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur SOUCHAL Georges

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD Le fil d'argent en date du 29 juin 2023 approuvant la cession à la Communauté de communes Bassée Montois de la parcelle AK n°487 d'une contenance de 378 m2 environ située lieudit l'Etang Broda à Bray-sur-Seine ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 septembre 2023 ;

Considérant que la Communauté de communes Bassée Montois porte un projet de construction de 8 maisons de ville destinées au logement de personnes âgées du territoire ;
Considérant que la réalisation de ce projet nécessite des acquisitions foncières de terrains nus ;
Considérant les acquisitions foncières déjà réalisées ;
Considérant que la présente acquisition porterait sur un terrain nu d'une contenance de 378 m2 environ située lieudit l'Etang Broda à Bray-sur-Seine en continuité du projet envisagé par la Communauté de communes ;
Considérant que la Communauté de communes s'est rapprochée de l'EHPAD Le fil d'argent, propriétaire de la parcelle AK 487 suite à un legs, en vue d'acquérir une emprise de terrain de 378 m2 environ ;
Considérant que les parties se sont entendues sur la somme de 14 253 €, hors frais d'acte notarié, liés à cette acquisition ;

La parcelle à acquérir est la suivante :

Section	N°	Lieudit
AK	487	ETANG BRODA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver l'acquisition par la Communauté de communes Bassée Montois de la parcelle AK n°487 d'une contenance de 378 m2 environ située lieudit l'Etang Broda à Bray-sur-Seine pour un montant de 14 253 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte notarié relatif à cette acquisition ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que :
 - o Les opérations budgétaires sont inscrites au budget principal 2023
 - o Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté de Communes Bassée Montois.
- Désigne l'office notarial « Sophie PUJO, notaire associée » pour cette affaire.

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance



Emis le 26/09/2023, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 28/09/2023

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerrecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 077-200040251-20230926-D_2023_5_4-DE

*implicite, pourra elle-même être déféré
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de
deux mois.*